

Programme de formation

La paie : comprendre les logiques et les documents

Objectifs :

Au fil des négociations et des avancées sociales, la paie s'est complexifiée et simplifiée à la fois. Encore récemment avec l'évolution constante de la DSN, la mise en place du « Net social » ou bien les attermolements du Bulletin Officiel de Sécurité Sociale sur la mise en place de l'abattement pour frais professionnels. A quoi correspondent les cotisations ? Quelle différence existe-t-il entre les différents plafonds ? Comment différencier les statuts des salariés ? Quelles sont les règles d'application des abattements ? Cette formation détaille les logiques qui sous-tendent les calculs et précise les modes de déclaration. Cette formation a pour objet de mieux comprendre la paie des permanents et des intermittents du spectacle dans sa logique de mise en œuvre afin de mieux dialoguer avec son prestataire ou son chargé.e de paie en interne.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- lire et interpréter un bulletin de paie
- distinguer les principales situations de travail
- déterminer le statut de la personne
- déterminer un cadre général pour l'embauche de salariés
- minimiser les risques contractuels et sociaux
- respecter les règles définies par les organismes sociaux
- être à même de mieux négocier les engagements
- appliquer les spécificités conventionnelles
- échanger avec un prestataire de paies

A l'issue de cette formation, la structure ou la compagnie minimisera les risques pour l'engagement de salariés.

Publics et prérequis :

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de gérer les paies et les relations sociales dans l'entreprise. Sont également ciblées, les personnes travaillant sur une création, reprise ou pérennisation d'entreprise.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Les apports théoriques de cette formation sont organisés sous la forme d'exposés et de commentaires de fiches techniques. Des résumés synthétisent quotidiennement les idées fondamentales de chaque sujet développé.

Durée :

14 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Déterminer le profil du salarié
l'emploi

la durée et la forme de l'engagement
la catégorie salariale
le type de contrat
le traitement spécifique des salaires dus au titre des droits de propriété intellectuelle

Déterminer le rôle des conventions collectives et des accords collectifs
une présentation synthétique des conventions et leurs fonctions
les mentions obligatoires pour les contrats et fiche de paie

Déterminer les effectifs

Procéder à la déclaration préalable à l'embauche

Lire et interpréter un bulletin de paie
les informations nécessaires et légales
le salaire de base
les rémunérations accessoires
les bruts, les nets, le coût employeur
les catégories de cotisations et les taux spécifiques
les cotisations selon convention collective
les plafonds
les charges salariales et les charges patronales
le bulletin de paie clarifié

Intégrer les frais professionnels
le remboursement des frais professionnels
les règles de cumul des abattements et des déductions de frais professionnels

Apprécier le cas particulier des salaires et indemnités versés après rupture du contrat de travail

Connaître les documents annexes
l'attestation employeur Pôle emploi (AEM et AED)
le certificat congés spectacles
le certificat de travail
le solde de tout compte

Intégrer le rythme des déclarations des cotisations sociales
la périodicité des différentes caisses sociales du spectacle vivant
la déclaration sociale nominative (DSN)
les déclarations trimestrielles/semestrielles/annuelles

Connaître les réformes au 1er janvier 2019
le prélèvement à la source pour la fiscalité des salariés
la réforme Agirc-Arrco

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui même.

Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

Documentation :

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de fiches techniques rédigées par l'intervenant, de clauses contractuelles et de bulletins de paie commentés.